

Que faire pour contrer la consommation débridée de terres agricoles? : Introduire des contingents

Autor(en): **Rodewald, Raimund**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **100 (2005)**

Heft 1: **100 Jahre ans anni ons : 1905-2005**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-176125>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

HIER

1925-1934: Concentration des forces

Patrimoine suisse cède plusieurs de ses domaines d'activité marginaux à des organisations à buts apparentés, et concentre ses efforts sur la sauvegarde de la substance architecturale historique en régions rurales et urbaines. La commission des costumes et chants folkloriques se sépare de Patrimoine suisse en 1926 et devient indépendante sous le nom de Fédération nationale des costumes suisses. Le Schweizer Heimatwerk prend en 1930 la succession de la coopérative de vente, dissoute l'année précédente. Sur le plan financier aussi, l'organisation repose sur de nouvelles bases. Le produit du Don suisse de la fête nationale de 1933 revient entièrement à Patrimoine suisse et à la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN, aujourd'hui Pro Natura). Patrimoine suisse consacre la somme reçue à l'organisation d'un secrétariat. Ernst Laur devient en 1934 le premier secrétaire général de Patrimoine suisse.



Blatten, modèle touristique de Ps (archives Ps)

Les conflits internes sur les stratégies et lignes directrices de l'association s'atténuent, par contre d'importantes tensions surgissent dans les rapports avec le Werkbund (l'Œuvre). Patrimoine suisse se déclare catégoriquement opposé à la « Neue Sachlichkeit » (« Nouvelle Objectivité ») en architecture. Après de violentes altercations, les rapports s'améliorent vers la fin des années 1920. Patrimoine suisse reconnaît, notamment sous l'effet de pressions internes, certains nouveaux styles architecturaux respectueux des formes historiques. Le Werkbund décide de promouvoir également les anciens artisanats. En 1930, Patrimoine suisse forme avec des organisations à buts apparentés le Forum Helveticum, une organisation faitière des grandes associations culturelles nationales. Patrimoine suisse prépare, au début des années 1930, en collaboration avec la Ligue suisse pour la protection de la nature, des propositions pour une législation fédérale de protection de la nature et du patrimoine. Un projet qui échoue, car le Conseil fédéral repousse sa demande en 1935.

AUJOURD'HUI

Que faire pour contrer la consommation débridée de terres agricoles?

Introduire des contingents

Ces 30 dernières années, la disparition de terres cultivables s'est accélérée de façon préoccupante. La consommation moyenne de terrain par tête d'habitant atteint désormais 410 m². Les loisirs, les transports et l'urbanisation en sont la cause principale. Cependant, des décisions d'aménagement mal étudiées aggravent également la situation. Cette évolution pourrait être contrée par des contingents et des incitations financières favorisant une utilisation mesurée du sol.

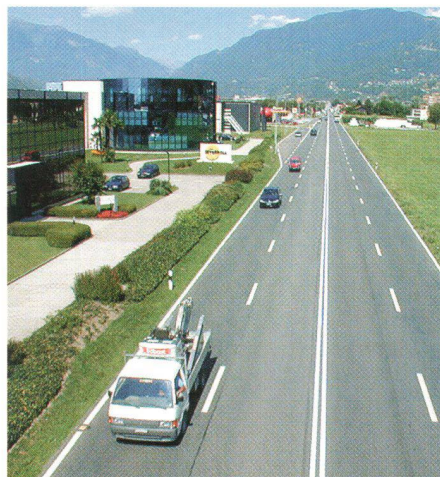
Raimund Rodewald, biologiste, directeur de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage et membre du comité de Patrimoine suisse, Berne

« Plus le temps passe et plus le problème du sol devient une préoccupation majeure pour nos autorités, et même pour la population », pouvait-on lire en 1970 dans le manuel sur les améliorations foncières de l'Association suisse des ingénieurs agronomes. On recensait à cette époque la disparition de 1300 ha de terres agricoles chaque année. Aujourd'hui, cette perte atteint 4016 ha, dont 2725 ha sont sacrifiés pour le développement des constructions (statistique suisse de la superficie, 2001). Le taux de consommation de terres agricoles pour des constructions a

donc doublé depuis 1970! Depuis 1970, d'ailleurs, les autorités tirent régulièrement la sonnette d'alarme dans des publications et des prises de position officielles. Tout récemment encore (en date du 3.12.2004), le Conseil fédéral, en réponse à la motion déposée par Madame Barbara Marty Kälin (ps/ZH), a fait la constatation suivante: « Le développement urbain étendu et diffus qui, malheureusement, correspond toujours à la réalité d'aujourd'hui, est effectivement en contradiction flagrante avec les principes de base de l'aménagement du territoire. »

Le problème environnemental numéro 1 en Suisse

L'extension galopante des surfaces construites est à considérer comme le problème environnemental majeur de la Suisse. Elle entrave le développement d'une structure urbaine de qualité, la maîtrise de la mobilité, la protection de la biodiversité et l'entretien des paysages agricoles. Au milieu des années nonante, chaque personne occupait l'équivalent de 397 m² de terrain, essentiellement pour se loger (112 m²) et pour utiliser des infrastructures de transport (127 m², dont 89 % uniquement pour des routes). Selon les dernières informations, la consommation de terrain par tête d'habitant atteint aujourd'hui 410 m²; cette dernière « n'était que » de 382 m² au début



Les bâtiments commerciaux, les centres de loisirs et les résidences secondaires sont les plus grands dévoreurs de terrain (photos R. Rodewald, à gauche: plaine de Magadino, à droite: La Punt (GR))

Surface construite par habitant-e en m² – par canton

	1979/85	1992/97	Variation (abs;m ²)	Variation (%)
Suisse	381.8	396.8	15.0	3.9%
Zurich	280.8	292.2	11.4	4.1%
Berne	378.4	400.9	22.4	5.9%
Lucerne	353.8	371.5	17.7	5.0%
Uri	485.4	520.8	35.4	7.3%
Schwyz	413.1	400.8	-12.3	-3.0%
Obwald	504.5	513.4	8.9	1.8%
Nidwald	405.9	390.6	-15.3	-3.8%
Glaris	438.5	466.2	27.7	6.3%
Zug	327.6	324.6	-3.0	-0.9%
Fribourg	547.7	555.9	8.2	1.5%
Soleure	393.0	416.4	23.3	5.9%
Bâle-Ville	128.1	130.5	2.4	1.9%
Bâle-Campagne	324.0	337.9	13.8	4.3%
Schaffhouse	417.6	431.1	13.4	3.2%
Appenzell Rhodes extérieures	371.4	379.8	8.4	2.3%
Appenzell Rhodes intérieures	59.4	496.7	37.4	8.1%
Saint Gall	390.6	397.1	6.5	1.7%
Grisons	660.5	688.6	28.0	4.2%
Argovie	417.6	416.7	-1.0	-0.2%
Thurgovie	510.3	494.7	-15.6	-3.1%
Tessin	455.7	477.8	22.1	4.8%
Vaud	451.1	448.9	-2.2	-0.5%
Valais	594.0	618.0	24.0	4.0%
Neuchâtel	340.7	374.2	33.4	9.8%
Genève	220.9	220.4	-0.6	-0.3%
Jura	589.7	710.9	121.2	20.6%

© Office fédéral de la statistique, statistique de la superficie / ESPOP

des années quatre-vingts. La comparaison entre cantons est intéressante: le canton de Bâle-Ville, avec une consommation de surface par tête d'habitant de 131 m², garde une gestion raisonnable par rapport au canton du Jura qui arrive à une surface de 711 m². Les citadins occupent en moyenne une surface nettement moindre en raison de la forte densité démographique et de la concentration des infrastructures. Dans les statistiques, ce sont, après le canton du Jura, les cantons des Grisons, du Valais, de Fribourg, d'Uri et d'Obwald qui présentent la plus grande consommation de surface par habitant. L'augmentation la plus spectaculaire entre les statistiques de la superficie 1979/85 et 1992/97 a été observée dans le Jura, suivi par les cantons de Neuchâtel, Appenzell Rh.I, Uri, Glaris, Soleure et Berne.

Les grands dévoreurs

La part due aux loisirs ou au tourisme dans cette consommation de paysage augmente, englobant les centres commerciaux et de loisirs à la périphérie des villes et les résidences secondaires en montagne. Ces 30 dernières années, le paysage suisse a été présenté sous un jour féerique qui a permis de transmettre le message d'une réalité bucolique. Cependant, les vacanciers prêtent surtout attention au décor,

et moins au contenu. Ils ne voient pas que la Suisse compte plus de 80 terrains de golf, se distinguant ainsi par la densité de terrains de golf la plus élevée en Europe; ils ne voient pas que l'aménagement de nouvelles remontées mécaniques se poursuit, que la périurbanisation progresse sur le Plateau et dans les grandes vallées alpines, que les villes et les villages proches des agglomérations s'amalgament et que la distance journalière parcourue en Suisse pour les loisirs équivaut à 300 fois la distance de la terre à la lune.

Le rêve de la villa individuelle contribue également à la consommation frénétique de paysage: environ les deux tiers de la superficie occupée (63,4%) par les nouveaux logements construits entre les années 80 et 90 sont dévolus aux villas individuelles ou mitoyennes. Ces constructions se caractérisent par leur grande emprise au sol et les plans d'affectation communaux prévoient très souvent leur implantation dans des sites privilégiés, pittoresques et ensoleillés. Par ailleurs, force est de constater que la concurrence que se livrent les communes pour attirer des contribuables intéressants bat son plein depuis quelques années. La création de nouvelles zones à bâtir pour des villas individuelles alimente les débats des

HIER POUR AUJOURD'HUI**Non à l'émigration du Rheinwald !**

Pendant une année, le Heimatschutz, fidèle au principe posé à l'assemblée générale de Brunnen, s'est occupé du problème du Rheinwald, cherchant à le résoudre avec une entière impartialité. Une commission ad hoc se constitua sous la présidence du Professeur Hofmann, architecte de l'Exposition nationale de 1939 (...), qui permit d'arrêter et de voter la résolution suivante: L'assemblée de « Patri-moine suisse », siégeant à Genève, le 22 août 1942, et composée des délégués de toutes les sections, après avoir entendu le rapport de M. le professeur Hofmann, a décidé à l'unanimité de s'élever contre l'établissement d'un lac artificiel à Splügen. Les motifs suivants l'y ont déterminée:

1. Le projet anéantirait le village de Splügen et les terres cultivables de la vallée, forçant ainsi une grande partie des habitants à émigrer. Une telle infraction aux droits vitaux d'une antique population libre ne peut se justifier sans nécessité absolue.
2. Cette nécessité n'existe pas. L'enquête impartiale du professeur Meyer-Peter, sollicitée par le gouvernement des Grisons, prouve que par la combinaison des forces résultant d'installations nouvelles (à Sufers, Greina, Misox, Albigna, Duan), la quantité supplémentaire d'électricité requise peut être obtenue à raison d'un demi-centime de plus par kilowatt-heure. Le Patrimoine suisse a la conviction que le peuple suisse préférera ce sacrifice financier au sacrifice irrémédiable d'une région alpestre et de sa population.
3. Les habitants du Rheinwald, par un vote unanime des électeurs, qui prirent part au scrutin dans la proportion énorme de 93 %, ont refusé la concession demandée par les sociétés d'entreprises électriques. Le lac artificiel ne pourrait donc être établi que par une violation de la volonté populaire, sans qu'il soit possible d'invoquer l'intérêt général.

En conséquence, le Patrimoine suisse décide de s'opposer au projet et de prêter aide aux communes réunies du Rheinwald pour la défense de leur sol natal.

Résolution de l'Assemblée annuelle de Patrimoine suisse du 22 août 1942



Non au projet du Rheinwald I (archives Ps)

HIER

1935-1944: Élargissement du réseau

Le fait d'entretenir un secrétariat permet à Patrimoine suisse de collaborer plus étroitement avec les autorités. En 1936, le Conseil fédéral constitue une commission fédérale de protection de la nature et du patrimoine national au sein de laquelle sera notamment représenté Patrimoine suisse. Au sein du Forum Helveticum, Patrimoine suisse soutient un projet de fondation d'une communauté de travail appelée Pro Helvetia qui, à partir de 1939, soutiendra financièrement les efforts de Patrimoine suisse. Vers la fin de la Deuxième guerre mondiale, Patrimoine suisse reçoit mandat de la Confédération de planifier la remise en état de maisons dans différentes régions du pays dans le cadre d'un programme d'occupation de chômeurs. Le chef du service de planification en sera l'architecte Max Kopp. Les activités de relations publiques de Patrimoine suisse vont être élargies de conférences, d'un travail de presse ciblé et d'une collaboration avec Radio Beromünster.

Durant cette phase de « défense nationale spirituelle », les activités de Patrimoine suisse se concentrent notamment sur la sauvegarde des fermes agricoles et des maisons bourgeoises, ainsi que des bâtiments sacrés. La préférence donnée aux formes d'architecture plus populaires suscite fondamentalement l'approbation, le Heimatstil étant toutefois représenté comme une manifestation de « faux romantisme ». L'Exposition nationale de 1939 traite le thème de Patrimoine suisse à la « Höhenstrasse ». Durant la Deuxième guerre mondiale, il n'élève par principe aucune protestation contre des installations militaires, se contentant de critiquer des corrections de ruisseaux et rivières réalisées sans tenir compte des formes paysagères ni de la flore et de la faune. Patrimoine suisse ne s'oppose que rarement à des projets d'usines hydroélectriques, ces dernières étant considérées comme nécessaires à l'approvisionnement du pays en énergie. Dans le cas des projets d'usines dans la vallée grisonne « Rheinwald » et à Rheinau, il maintient toutefois sa position de rejet des années d'avant-guerre.

assemblées communales et fait la manchette des journaux locaux. La construction de résidences secondaires en Suisse pulvérise pratiquement tous les records: la Haute Engadine, qui est un paysage unique en Europe, construit chaque année quelque 400 logements, et pour ainsi dire exclusivement des résidences secondaires. Le taux de résidences secondaires dans cette région atteint 58%; à titre de comparaison, cette proportion n'est que de 8% au Tyrol.

La politique dans le marasme

Des problèmes existent également à un autre niveau: par une procédure éclair, au début du mois de novembre 2004, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a demandé la mise en zone constructible de 55 ha de terres agricoles situées dans le Grand Marais, près de Galmiz, pour créer une zone industrielle. Ce site est à l'écart du tissu urbanisé et ne dispose d'aucun équipement. Il a été proposé à un groupe pharmaceutique étatsunien qui tient à conserver l'anonymat pour y implanter une unité de production comportant des bâtiments jusqu'à 30 m de hauteur. La Suisse avait un peu moins de trois mois pour répondre à cette demande d'implantation industrielle. A Yverdon-les-Bains, le canton de Vaud pouvait proposer un site approprié, déjà classé en zone industrielle. Néanmoins, les autorités fribourgeoises ont misé sur le changement d'affectation de terres appartenant à l'Etat et donc avantageuses. Dans le cadre de la procédure de mise en zone constructible, l'Office fédéral du développement territorial a publié (sur proposition de la FP) un avis de droit stipulant – à la surprise générale des milieux spécialisés – que le changement de zone ne contrevient pas à la législation fédérale. Cette décision de la plus haute instance chargée de l'aménagement du territoire est en contradiction avec le principe de l'utilisation mesurée du sol, ancré dans la constitution; elle est par ailleurs discutabile quant au fond et constitue un précédent extrêmement fâcheux pour la politique d'aménagement du territoire.

En Haute Engadine, par contre, après des années de déclarations d'impuissance de la part des autorités locales, un comité d'initiative s'est activé à réunir en quelques semaines 1391 signatures pour limiter la construction de résidences secondaires.

Son objectif est de contingenter les nouvelles résidences secondaires à un quart du parc actuel (100 au lieu de 400). Le problème de l'affectation des bâtiments se pose également à propos du projet de gratte-ciel Schatzalp à Davos (la tour dessinée par le bureau Herzog & De Meuron serait principalement destinée à des résidences secondaires) et, plus globalement, pour la reconversion des dizaines de milliers de fermes, mayens, granges et alpages sis hors de la zone à bâtir. Il conviendrait d'étudier la possibilité de créer de nouveaux instruments juridiques tels que le prélèvement de plus-values et les contrats de gestion et d'entretien (sur le modèle appliqué dans le Val Bavona).

Récompenser l'utilisation parcimonieuse du sol

Face à cette frénésie de constructions, urbanistes et aménagistes sont de plus en plus nombreux à réclamer un contingentement des terrains à bâtir, une harmonisation du droit de la construction et un rôle de coordination accru de la part de la Confédération. Une récente étude de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) confirme les trois raisons essentielles de l'échec de l'aménagement 1. les communes s'accrochent toujours à des projets de développement qui ne concernent que leur territoire, 2. les plans directeurs régionaux prévoient un périmètre si large pour les zones d'urbanisation qu'ils n'ont pratiquement aucun effet restrictif au niveau communal, 3. les mesures limitatives dans les plans directeurs cantonaux ne sont la plupart du temps pas acceptées par les communes (autonomie communale). Cette spirale infernale de surconsommation de sol ne peut être enrayerée que par un changement radical que réclame depuis longtemps la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP): il faudrait renforcer le rôle de la Confédération et établir un plan d'aménagement national (plan sectoriel de l'urbanisation) s'inspirant du protocole de Kyoto sur la protection du climat. Par analogie, la Confédération et les cantons pourraient fixer ensemble les objectifs de réduction de la consommation de sol et instaurer un système de mesures incitatives et dissuasives par le biais de la péréquation financière en appliquant le principe: « récompensons celles et ceux qui surveillent leur consommation de sol ».